

HONORAIRES DE NEGOCIATION

A la charge des vendeurs

VENTE D'IMMEUBLES

Prix net vendeurs (maximum) :

De 0 à 99 999 €	FORFAIT	6 000 € TTC
De 100 000 € à 174 999 €		6.00 % TTC
De 175 000 € à 249 999 €		4.50 % TTC
De 250 000 € à 324 999 €		4.25 % TTC
De 325 000 € à 399 999 €		3.75 % TTC
A partir de 400 000 €		3.50 % TTC

Des aménagements dégressifs ou forfaitaires pourront être apportés en fonction de l'importance de l'opération (nombre de lots et/ou durée d'intervention).

Pour les successions : les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Dans le cadre des mandats de confiance – Accord et Exclusif - :

Remise de 6 % supplémentaires sur les honoraires,
ainsi que prise en charge des diagnostics si réalisation de la vente définitive
dans le cadre du mandat exclusif.

<u>POUR LES TERRAINS A BATIR</u>	FORFAIT	6 000 € TTC
dans le cadre d'un dossier complet de division	FORFAIT	8 000 € TTC

LOCATION D'IMMEUBLES

EN ZONE A

(Breuillet, Breux Jouy, St Yon, Bruyères le Chatel, Arpajon, Egly et Ollainville)

MONTANTS DES PLAFONDS

10 €/m² pour visites, dossier et rédaction – 3€/m² pour l'état des lieux

EN ZONE B

(St Chéron, Boissy, Val St Germain, St Maurice Montcouronne, Courson Monteloup, Souzy la Briche, Mauchamps et St Sulpice de Favières)

MONTANTS DES PLAFONDS

8 €/m² pour visites, dossier et rédaction – 3€/m² pour l'état des lieux

Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur.